



UNION EUROPÉENNE

Conseil permanent de l'OSCE N° 1249 Vienne, 28 novembre 2019

Déclaration de l'UE en réponse aux trois représentants personnels de la Présidence en exercice pour la tolérance et la non-discrimination

Nous remercions les représentants personnels de la Présidence pour leur participation et regrettons que l'un d'eux ne soit pas présent à Vienne.

La lutte contre les discriminations et toutes les formes d'intolérance, quels qu'en soient les motifs et les victimes, figure parmi les priorités de l'Union européenne, tant au titre de sa politique interne que de sa politique étrangère et de coopération internationale, notamment à l'OSCE. Cet engagement fort a de nouveau été confirmé en mars dernier à travers l'adoption des orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'Homme relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure.

Toutes les manifestations d'intolérance que nous observons malheureusement chaque jour dans l'espace OSCE, qu'elles soient racistes, antisémites, fondées sur la religion ou la conviction, sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ou bien encore perpétrées contre les roms, les migrants, les non-croyants ou les apostats, sont contraires à toutes les valeurs des droits de l'homme et sources de conflit.

Les autorités publiques ont un rôle de premier plan à jouer en condamnant systématiquement les appels à la haine. La lutte contre toutes les formes et manifestations de racisme et de xénophobie requiert en outre des réponses juridiques effectives mais aussi des mesures de prévention et d'éducation qui promeuvent les valeurs de tolérance, l'inclusion sociale et l'égalité devant la loi de tous les membres de la société. Par notre histoire, nous, Etats de l'OSCE, avons le devoir de faire en sorte que la diversité qui constitue notre espace demeure une richesse, et non un instrument de fragmentation sociale et de conflit. Les outils développés par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, notamment en matière de formation des policiers et magistrats et la collecte de

données sur les crimes de haine, constituent des leviers précieux pour nous assister.

A cet égard, nous soulignons une nouvelle fois qu'afin d'être efficace, l'action des représentants doit s'inscrire en complément et en étroite coopération avec celle du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, sous l'égide de la Présidence en exercice. Nous rappelons que les rapports doivent être diffusés suffisamment à l'avance pour pouvoir être utilement discutés au Conseil Permanent. De même, nous souhaitons que les représentants se coordonnent aussi étroitement que possible entre eux afin de favoriser une approche universelle : la planification de leurs activités sur le long terme, la conduite des visites des pays et la préparation des rapports subséquents doivent être le fruit d'efforts conjoints. Il est important de ne pas renforcer le cloisonnement de nos actions afin de préserver l'efficacité et la fermeté dans notre approche globale de lutte contre toutes formes de discriminations, tout en promouvant le dialogue interculturel et interreligieux dans un esprit d'ouverture et de compréhension mutuelle. Nous verrions un intérêt à plus de transparence et de clarté dans les activités des trois Représentants et à améliorer leurs méthodes de travail et leur fonctionnement global. Nous encourageons la future présidence albanaise à entreprendre des mesures en ce sens.

Au niveau de l'OSCE, les engagements de Copenhague (1990) mais aussi de Madrid (2007), précisent clairement les obligations des Etats pour lutter contre toutes les formes de discrimination, quels qu'en soient les fondements. Ils rappellent l'impérieuse nécessité de s'assurer que les droits et libertés fondamentales s'appliquent à tout être humain de manière universelle, dans la loi comme dans la pratique. A cet égard, nous souhaitons exprimer notre préoccupation que le cloisonnement de la lutte contre l'intolérance religieuse au niveau de l'OSCE ne nuise à la cohérence de nos engagements quand nous traitons de l'intolérance religieuse et les multiples formes ou motifs de discrimination.

Dans un contexte de tensions accrues, le rappel de nos valeurs communes et du fondement commun à la lutte contre toutes les formes d'intolérance, à savoir l'affirmation de l'égale dignité de la personne humaine et le combat contre l'intolérance envers autrui parce qu'il est différent, constitue le meilleur rempart contre l'engrenage de la haine. Ces valeurs sont au cœur des engagements de

l'OSCE et doivent plus que jamais continuer à nous guider dans le cadre de nos travaux.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, l'Arménie, la Géorgie, l'Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.